

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 novembre 2019.

Sur convocation adressée aux conseillers le 8 novembre 2019, le Conseil Municipal de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT, s'est réuni sous la présidence de Madame Sylvie THOLÉ, Maire, qui ouvre la séance à 19h00.

ETAIENT PRESENTS :

ARBOGAST Olivier - BUCK Suzanne – CALVISI Piero - DATT Rémy
HECKMANN Marie-France – LAMP Muriel - MAHON Jean-Marc
MUHLBERGER Mathieu - SCHELL Elodie - SOMMER Yolande

ETAIENT ABSENTS AVEC EXCUSE

PAUL Claudia donne procuration à MAHON Jean-Marc
REEB Michel donne procuration à THOLÉ Sylvie
JOST Jean-Marc donne procuration à SOMMER Yolande
REYSZ Valérie donne procuration à ARBOGAST Olivier

Ajout d'un point à l'ordre du jour en point 4

1. DESIGNATION DE LA SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LELEU Isabelle a été désignée comme secrétaire de séance.

2. APPROBATION COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 3 octobre 2019 :

Le compte rendu de la séance du 3 octobre 2019 a été transmis aux conseillers en date du 04 novembre 2019.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3. CESSIONS DE TERRAINS :

29/2019 LOTISSEMENT COMMUNAL :

Pour la création du lotissement communal, la commune doit procéder à la cession au budget lotissement du terrain n° AA 341, n° d'inventaire SAAP 341 d'une surface de 45.24 ares pour un montant de 271 400 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne son accord pour la cession de ce terrain.

30/2019 CESSION DE TERRAIN RUE DES VERGERS PAR ACTE ADMINISTRATIF :

Mme le Maire explique qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle, section AD n°2/21 de 0.64 are située rue des vergers à Scharrachbergheim, afin de pouvoir en demander l'inscription au livre foncier. Cette tête de parcelle, appartenant à Vanessa MERTZ en nu-propiétaire et à Claude MERTZ en propriétaire usufruitier, n'est pas inscrite au cadastre dans le domaine communal mais reste enregistrée au nom de son propriétaire alors qu'elle fait partie de la voirie publique.

En vue de la régularisation, la commune procédera à l'acquisition par acte administratif.

VU le Plan Local d'Urbanisme validé le 19 décembre 2013.

VU le Plan Cadastral

VU l'attestation d'accord signée par son propriétaire, Vanessa Mertz en date du 07 novembre 2019 et du propriétaire usufruitier, Claude Mertz en date du 07 novembre 2019

VU le PV d'arpentage établi le 29 octobre 2019 par le cabinet FREY

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

- **d'acquérir** à l'euro symbolique le terrain suivant :

* section AD n° 2/21 rue des vergers, d'une contenance de 0.64 are.

- **de nommer** Monsieur Jean-Marc MAHON, Adjoint au Maire, en qualité de Représentant de la Commune.

- **Charge** Mme le Maire d'établir l'Acte Administratif à cet effet et d'accomplir toutes formalités et démarches utiles à l'exécution de la présente décision.

31/2019 CESSION DE TERRAIN RUE ALTGASSE PAR ACTE ADMINISTRATIF :

Mme le Maire explique que dans le cadre de l'aménagement de la rue Altgasse, il a été nécessaire d'empiéter sur le terrain de Michel Barthel afin d'éviter de déplacer un regard de la Société Orange. En vue de la régularisation, la commune procédera, par acte administratif à l'acquisition de la parcelle, section AA n°355 d'une superficie de 6,6 m2 au prix de 50 euros du m2.

VU le Plan Local d'Urbanisme validé le 19 décembre 2019.

VU le Plan cadastral

VU l'accord signé par son propriétaire en date du 30 juillet 2019.

VU les PV d'arpentage établi le 02 août 2019 par le cabinet FREY.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 2 absents (Yolande SOMMER et Jean-Marc JOST)

Décide

- **d'acquérir** au prix de 50 euros le m2, les terrains suivants :

* section AA n°355, d'une superficie de 6.6 m2 à détacher de cette parcelle

- **de nommer** Monsieur Jean-Marc MAHON, Adjoint au Maire, en qualité de Représentant de la Commune

- **Charge** Mme le Maire d'établir l'Acte Administratif à cet effet et d'accomplir toutes formalités et démarches utiles à l'exécution de la présente décision.

4. 32/2019 CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Mme le Maire rappelle qu'en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n°86-552 du 14 mars 1986. Elle expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant.

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le Décret n°84-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : ALLIANZ VIE

Courtier : Gras Savoye

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2020)

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la CNRACL

- Risques garantis : Accident de service et maladie contractée en service, Longue maladie et maladie longue durée, Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant, Maladie ordinaire, Temps partiel thérapeutique, Mise en disponibilité d'office pour maladie, Infirmité de guerre, Allocation d'invalidité temporaire.
- Conditions : 4.55 % de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire

Article 2 : d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions en résultant.

5) 33/2019 DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT : ACHAT D'UN CHARIOT ELEVATEUR

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'acheter un chariot élévateur pour faciliter certaines tâches des agents communaux, notamment pour soulever les palettes ou verser le sel dans la saleuse. L'entreprise DICKELI nous a fait parvenir un devis pour un manitou d'occasion d'un montant de 8500 euros HT (10200 euros TTC). Pour cette acquisition, une modification de crédit est nécessaire.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

- le devis de l'entreprise DICKELI pour un montant de 8500 euros HT
- la modification de crédit suivante :

020 Dépenses imprévues	- 11.000,00 €
2158-307 Achat chariot élévateur	+ 11.000,00 €

6. URBANISME :

DECLARATIONS PREALABLES :

- 15/10/19 Mme TORMEN Marion 14 rue du Piémont à Irmstett : création de deux fenêtres de toit

- 22/10/19 M. BECHTLE Sébastien 6a rue de la Chapelle à Irmstett : pose d'une pergola bioclimatique
- 07/11/19 Mme SALOMON Claudine 16 rue du Moulin à Irmstett : habillage de planches de rive en aluminium - bardage sur la façade supérieure de la grange

PERMIS DE CONSTRUIRE :

- 08/10/19 M. CHEVALLIER Philippe 34 rue du Moulin à Irmstett : construction d'une véranda
- 12/10/19 Mme et M. KLEIN Mathieu Lotissement les Géraniums lot 15 à Scharrachbergheim : construction d'une maison individuelle
- 19/10/19 M. LISKIEWICZ Loïc Lotissement les Géraniums lot 36 à Scharrachbergheim : construction d'une maison individuelle
- 28/10/19 M. KREISER Nicolas Lotissement les Géraniums lot 26 à Scharrachbergheim : construction d'une maison individuelle
- 07/11/19 M. JOST Jordane Lotissement les Géraniums lot 29 à Scharrachbergheim : construction d'une maison individuelle
- 09/11/2019 REYSZ Mélanie 60 rue Principale à Scharrachbergheim : démolition partielle d'un corps de ferme en 2^e ligne – reconstruction d'une partie du bâtiment et surélévation – reconstruction de la toiture – ravalement et remplacement des menuiseries extérieures de la maison sur rue.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

- 18/09/19 ALLOG Immobilier pour un bien situé rue de l'Ecole lotissement les Géraniums à Scharrachbergheim section AA lot 34 pour 3.51 ares
- 26/09/19 M. SALOMON Lucien pour un bien situé 6 route de Molsheim à Irmstett section 224 AN n° 41 pour 9.53 ares
- 07/10/19 CR Création pour un bien situé rue de l'Ecole lotissement les Géraniums à Scharrachbergheim section AA lot 15 pour 5.33 ares
- 15/10/19 ALLOG Immobilier pour un bien situé rue de l'Ecole lotissement Les Géraniums à Scharrachbergheim section AA lot 36 pour 2.30 ares
- 23/10/19 Mme et M. GENG pour un bien situé rue de Soultz les bains à Scharrachbergheim section AE 223/4 pour 17.51 ares
- 25/10/19 M. KRAUSS Edmond pour un bien situé à Irmstett section 224 AN n° 105/17 pour 35.13 ares
- 29/10/19 ALLOG Immobilier pour un bien situé rue de l'Ecole lotissement Les Géraniums à Scharrachbergheim lot 38 pour 3.18 ares
- 07/11/19 M. WINNINGER Maurice (agent immobilier) pour un bien situé 37 rue Principale à Scharrachbergheim section AD n°36 pour 61.46 m²
- 13/11/19 M. SAINT LOUIS pour des biens situés rue de l'Eglise à Scharrachbergheim section AC n°188/63 et 174/63 pour 1.36 are et 1.39 are.

7. DIVERS :

Travaux :

- **Eglise catholique d'Irmstett :**
L'entreprise BODET a achevé les travaux de remplacement du beffroi. Il reste une poutre à changer par l'entreprise Christophe Toitures et Métalest doit remplacer la porte en bois par une porte métallique.
- **Rue de l'église – rue Altgasse :**
Il reste l'enrobé des trottoirs à faire. (Semaine 46)
- **Modification du cheminement d'un sentier piéton au niveau du lieu-dit Bergasse :**
Suite à l'acquisition de 2 parcelles AC 109 et AH 116 qui se situent au lieu-dit Bergasse, Martin Reysz souhaite déplacer de quelques mètres un sentier piéton qui passe entre ces deux parcelles, afin d'éviter la circulation entre les rangs de vignes. L'une des parcelles sera plantée en vignes et l'autre servira d'aire de retournement. Il n'y aura aucune modification du terrain naturel.
L'ensemble des frais seront pris en charge par le demandeur.
- **Cave dimière :**
Mme le Maire souhaite régulariser la situation avec la SIBAR en établissant un contrat de bail entre la commune et cette dernière. Un rendez-vous avec le Directeur, M. Nabil BENNACER a été demandé.

Achats de matériel :

- **Achat d'une saleuse :**
Pour rappel, la saleuse communale est hors service depuis l'hiver dernier. Le devis DICKELI d'un montant de 4 009 €/ HT pour la nouvelle saleuse a été signé et envoyé en date du 12 novembre 2019.
- **Proposition d'achat d'un manitou en occasion :**
L'entreprise Datt mettait à la disposition de la commune un manitou pour le transport de charges lourdes. Suite à la fermeture de l'entreprise, l'équipe technique ne peut plus disposer de ce matériel. A ce jour, une fourche est mise à disposition gracieusement par un viticulteur de la commune, elle est utilisée pour le transport de certains matériels. Toutefois, cette dernière n'est pas adaptée aux charges très lourdes à cause d'un manque de stabilité. (risque de basculement)
L'entreprise Dickeli propose à l'achat un chariot élévateur d'occasion pour un montant de 8 500 €/HT.
Après discussion, les conseillers valident l'achat et autorisent Mme le Maire à ajouter une délibération modificative de crédit à l'ordre du jour du conseil afin de permettre cet achat.

Informations :

- **Fibre optique**
Une réunion publique d'information aura lieu le 4 décembre 2019 à 20h à Marlenheim.

- **Fenêtre de l'avent :**
La commune participera à nouveau à cette manifestation. La date est fixée au 14 décembre 2019 à la mairie.
- **Résidence Sénior :**
A ce jour, il y a eu une cinquantaine de réponses au questionnaire en retour. Une réunion du comité de pilotage est prévue le 19 décembre 2019.
- **Lotissement communal :**
Le 2^{ème} permis modificatif du lotissement communal (agrandissement de l'entrée) est en cours de validation. Un avis favorable de l'ABF a été reçu en mairie.

Dates à retenir :

- **Commission fleurissement :** 7 décembre 2019 à 11h en salle de réunion de la mairie.
- **Cérémonie des vœux 2020 :** samedi 11 janvier 2020 à 17h à la salle communale d'Irmstett.
- **Repas des aînés de la commune :** 18 janvier 2020 au restaurant Musculus.

Les conseillers n'ayant plus de questions à soulever et l'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordés, Madame Le Maire, lève la séance.